PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Janvier 2010

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY, M. BOURREAU, Mme LE FEVRE, MM. FAGNON, BONIN, Mmes CONTE, PILLOT, TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS (arrivé à 19h20), Mmes FERCHAUD, MENARD, ARBOIREAU, M. BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., GOULEAU, BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU

ABSENT/EXCUSÉ : M. ROBIN, M. COTHOUIS (jusqu'à 19h20), M. COTILLEAU (jusqu'à 18h50)

POUVOIRS : M. ROBIN À M. BERNIER, M. COTHOUIS À MME TALLIER (JUSQU'À 19H20)

Secrétaire de Séance: Mme MENARD Emmanuelle assistée des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

Assistaient également : M. LEGRAND, M. GROLLEAU, Mme CHESSERON.

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal du 17 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).
Il revient sur le marché passé avec le cabinet d'études Univers Urbanisme et Paysage afin de travailler sur l'aménagement des différentes places du Centre-Ville entre la gare et le Centre Aquatique. Il précise que pour le lotissement du quartier de la gare, le même cabinet d'études a été retenu.
La Commune a également conventionner avec un administré afin d'entretenir un bassin tampon Allée des Buissons.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain (mais que le nombre de construction est croissant). Marie-Andrée RUAULT souhaite connaître le nombre de permis de construire délivrés.
Guy MAINGRET précise que 231 déclarations préalables ont été faites et 204 permis de construire ont été délivrés (dont 75 permis pour des maisons individuelles, 22 pour des bâtiments agricoles et 8 pour des bâtiments artisanaux, industriels et commerciaux).

Monsieur le Maire propose deux modificatifs à l'ordre du jour :

- Modificatif n°1 : Budget Primitif 2010
- Modificatif n°2 : Commune de Bressuire : Fournitures de prestations de services de télécommunications

Le Conseil Municipal donne son accord.

FINANCES et ECONOMIE

- BUDGETS ET DIVERS -

Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 (voir document joint). Elle correspond à une mise à jour des crédits relatifs à des investissements abandonnés ou terminés. Il s'agit d'extraire les crédits et de les réaffecter sur des nouveaux travaux. Il est proposé d'inscrire ces crédits sur l'aménagement du bâtiment FRET SNCF et les travaux de voirie à Terves rue du Beugnon et route de la Chapelle.
Monsieur le Maire rappelle que le projet de la Gare (transformation de la gare de Fret en lui redonnant son aspect architectural d'origine) devrait permettre d'accueillir une salle de quartier, un espace multiservices pour le quartier, une salle d'exposition pour le modèle club et une brasserie (fabrique de bière et dégustation).Une autre originalité : deux wagons serviront pour l'un de dégustation et pour l'autre, d'atelier pour le modèle Club. L'objectif est de relier ce nouveau quartier avec les nouvelles places grâce à un ascenseur urbain et une passerelle.
Il y a aura également du locatif social ou de l'accession à la propriété. Cela s'inscrit dans une réappropriation d'un quartier qui a longtemps été isolé de la ville.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Participation financière aux écoles privées

Monsieur le Maire explique que pour 2010, le montant proposé par élève est de 500 € (480 € en 2009), que ce soit pour des élèves de classe maternelle ou de classe primaire. La subvention n'est versée que pour les élèves domiciliés sur le Grand Bressuire.
Monsieur explique qu'il y a une baisse des effectifs et donc des difficultés financières. En effet, la participation est basée sur le nombre d'élèves mais les charges, quant à elles restent équivalentes. La plupart des écoles privées sont dans cette situation.
Par ailleurs, les écoles avaient titularisé des emplois aidés et la collectivité les a accompagnées pour absorber cette charge supplémentaire.
Cette année encore, une participation exceptionnelle de 9,83 € par élève est accordée pour aider les associations à prendre en charge la fin du financement par l'Etat des emplois aidés.

Le nombre d'élèves ayant baissé, la participation est un peu moins importante que l'an passé.

- Montant total 2010 : 356 000 € (pour information, le montant total de 2009 était de 356 640 €).
Marie-Andrée RUAULT r*egrette, que sur certaines Communes Associées, les parents n'aient pas d'autres choix que de mettre leurs enfants à l'école privée car il n'existe pas d'école publique . Elle précise donc qu'elle s'abstiendra ainsi que Christophe BEALU.*
Monsieur le Maire explique qu'il existe des regroupements pédagogiques avec d'autres écoles et que le transport vers ces écoles est gratuit. Le choix est donc possible.
Marie-Andrée RUAULT explique que les parents ont besoin de proximité.
Michel GOULEAU rappelle que certaines communes n'ont pas d'écoles du tout.
Monsieur le Maire estime que les liens avec les écoles privés sont bons et que tout est fait pour le bien-être des enfants. La place de l'école privée est sur notre territoire, historique et son coût reste très abordable.
Pascale FERCHAUD précise qu'elle ne souhaite pas participer au vote.
Monsieur le Maire évoque une note de l'Association des maires sur ce sujet.
Jean-Pierre DUFES précise que cette note fait apparaître les cas où une commune doit participer au financement de la scolarité d'un enfant dans une autre commune. La note propose une aide de 500 € par enfant. Le financement est possible quand il n'y a pas d'école publique ou bien en cas de

force majeure (problème de restauration, travail des parents, regroupements de fratrie, raisons médicales).

VOTE : Adopté
2 ABSTENTIONS :
Marie Andrée RUAULT
Christophe BEALU

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire présente la liste des associations subventionnées. Il y a peu d'évolutions par rapport à 2009 sur les subventions individuelles.
Dans les crédits, sont toujours prévues les aides aux associations ayant des emplois aidés (aide de 3 ans), 7 associations en ont profité.
Jean-Pierre FAGNON rappelle le dispositif mis en œuvre pour les aider.
Marie-Andrée RUAULT souhaiterait connaître le nombre de licenciés par club.
Marie JARRY précise que l'Association « Le Grenier » présentera son budget après l'Assemblée Générale.
Concernant « Les donneurs de voix », Association Départementale, la subvention est conditionnée à la réalisation d'actions spécifiques sur le territoire de Bressuire.
Suite à une question de Marie-Andrée RUAULT, Monsieur le Maire revient sur les critères de répartition des subventions. Monsieur le Maire précise que l'on y touche le moins possible. Le jour où les associations ont un problème, elles savent qu'elles peuvent s'adresser à la mairie et qu'une solution sera trouvée. En revanche, ce n'est pas nécessaire de donner aux associations qui ont un budget trop excédentaire. Notre rôle est de les aider le plus justement possible. Les subventions accordées sont, soit des subventions de fonctionnement, soit des subventions exceptionnelles liées à un événement particulier.
Jean-Pierre FAGNON précise que dans ce cas, la subvention n'est versée que si l'action se réalise.
Marie-Andrée RUAULT évoque l'augmentation de la délinquance et rappelle le rôle très important du monde associatif pour lutter contre les comportements déviants. Il faut soutenir toutes les associations, quelles qu'elles soient.

Monsieur le Maire explique que le problème de la délinquance n'est pas spécifique à Bressuire, il est lié à la RN249 qui permet une arrivée rapide dans nos campagnes. C'est un phénomène périurbain que l'on connaît depuis peu
Michel PANNETIER rappelle que dans le cadre du CLSPD, une commission a été constituée et travaille sur les jeunes et l'alcool. Une page du magazine Mosaïque sera consacrée à ce sujet.

Montant total : 789 016 €

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Renouvellement Ligne de Trésorerie

Pour sa gestion de trésorerie, Monsieur le Maire explique que la Commune dispose d'une ligne de trésorerie auprès de DEXIA-CLF d'un montant de 1 067 143 €.

Il est proposé de procéder à son renouvellement à compter du 30-01-2010.

Rappel des conditions :

- Montant :	1 067 143 €
- Taux :	EURIBOR + 0,70 %
- Intérêts :	calculés au jour le jour
- Périodicité de facturation des intérêts :	trimestrielle
- Commission de réservation :	0,10 % 1 067,14 €
- Durée :	12 mois

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Admissions en non-valeur

Malgré les poursuites engagées, Monsieur le Comptable du Trésor est dans l'impossibilité de recouvrir des créances de la Commune :

- Etat n° 1/2009	Budget TRANSPORT	**42,00 €**
- Etat n° 5/2009	Budget GENERAL	**879,19 €**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Budget Primitif 2010 :

Le Budget 2010 tel qu'il va être proposé confirme les orientations budgétaires discutées lors du dernier Conseil Municipal.
Sur la section de fonctionnement, le montant global s'élève à 18 732 290 €, duquel il faut retirer l'autofinancement de 2 824 397 € ce qui donne une prévision de dépense réelle de 15 907 893 €, soit une diminution de 0.3% par rapport à 2009. Il y a donc une très large maîtrise des dépenses ce qui est une bonne chose dans les temps actuels. En recettes de fonctionnement, il faut noter le résultat n-1 à 1 710 000€ (2 000 000 € en 2009), qui alimente l'autofinancement, le reste étant constitué de l'excédent naturel du fonctionnement 2010. La fiscalité ne connaît pas d'augmentation des taux. En 2009, la prévision était de 5 900 000 €, et le réalisé a été de 6 095 466 €, ce qui par rapport à 2008 a entraîné une augmentation de 4.38%. Cela est due à 2 choses : l'augmentation votée par le législateur et les richesses supplémentaires de la commune (nouveaux habitants, nouvelles constructions). Les dotations de l'Etat sont prévues à un niveau moindre qu'en 2009. Sur les dépenses, le coût du personnel s'élève de 8 175 000 € (+1.96% par rapport à 2009), dans lesquels il y a 50 000 € pour les 5 postes à temps complet de CAE, et les recettes de personnel (mises à disposition à Cœur du Bocage notamment) sont évaluées à 500 000 € ; en dépenses net, le taux des frais de personnel par rapport aux recettes est de 42%, ce qui reste modeste. Les effectifs restent stables par rapport à 2009.
Maire-Andrée RUAULT demande des précisions sur le taux de charges de personnel.
Monsieur le Maire répond que le taux de 42% est calculé sur les dépenses nettes de personnel.
Emmanuelle Ménard demande à quoi correspondent les frais de gardiennage des églises.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une indemnité versée aux prêtres résidants.
La dette brute (2 177 585 €) se présente avec moins d'intérêts, mais un peu plus d'amortissement qu'en 2009, en tenant compte de la dette récupérable, la dette nette est de 2 103 193 €, non compris les charges des emprunts à échéances infra-annuelles à réaliser en 2010. Notre dette représente 11.22% des recettes de fonctionnement, donnant des disponibilités pour l'avenir (moyenne régionale et nationale : entre 15% et 17%)
La subvention au CCAS inscrite est maintenue à 600 000 €, mais le besoin réel sera de 550 000 € (L'attribution sera décidée au prochain Conseil Municipal) – *M. Bourreau donne des précisions sur le projet de budget 2010 du CCAS* – Le crédit de 50 000 € restera disponible pour des actions spécifiques.
Le Pass-Foncier est prévu pour 50 000 €, ainsi qu'une enveloppe pour une subvention de 257 300 € au budget des lotissements d'habitations, destinés à couvrir les déficits des lotissements (intérêts d'emprunt, rabais, tarifs dégressifs) de Bellevue, de la Girouette et des Asphodèles à

Terves (pour partie).
Les tarifs ont été augmentés de 5 % sauf les services sociaux qui ont augmentés de 2%.
En investissement, le remboursement du capital des emprunts est de 1 520 000 €, et le montant des travaux est de 5 546 266 € qui se rajoute au 969 000 € de la DM. Le financement est assuré par le FCTVA , désormais remboursé sur les travaux réalisés en n-1, les amortissements techniques, la dette récupérable, la TLE, les produits des amendes de police, les subventions et participations diverses, l'autofinancement, et l'emprunt volontairement limité à moins de 2 000 000 € comme cela a déjà été expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, même si cela fait légèrement augmenté le taux d'endettement (estimation : + 0.37%).
Les travaux principaux concernent beaucoup la voirie, avec une éventuelle nécessité d'augmenter ces crédits en raison du gel de cet hiver *(Christian GIRET donne des explications techniques sur ce point, craignant que l'enveloppe de travaux soit élevée)*. Monsieur le Maire s'inquiète de l'état de certaines voies en raison du passage des poids lourds. La somme des gros travaux de voirie et espaces publics devraient s'élever à près de 3 000 000 €. 1 665 000 € d'investissement sont prévus dans les Communes Associées. Autres travaux, le terrain synthétique à Métayer, et la rénovation de ce stade, la rue de la Grange, l'esplanade de l'hôtel de ville, la chaufferie bois à St-Sauveur, l'aménagement du centre bourg de Noirterre, l'étude des murailles du château qui se dégradent par temps de pluie, un premier crédit sur l'aménagement urbain (places centrales), le renouvellement du parc automobile avec des véhicules plus économiques et éventuellement des véhicules électriques, les réserves foncières indispensables pour gérer le développement de la Ville, sachant que sur ce point, la Ville travaille en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Il faut préciser que les gros investissements sont réalisés par la Communauté de Communes et que la Ville supporte une série de petits investissements sur notre territoire.
Marie-Andrée RUAULT souhaite connaître l'utilisation de la ligne « divers fonciers bâtiments »
Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une réserve pour répondre à des opportunités en cours d'année (ex : proposition d'achat d'une partie du vieux château à Noirlieu).
Avec la Décision Modificative approuvée juste avant, le montant total des investissements va être de 6 515 409 € cette année ce qui est très important. Ainsi, l'an dernier, la Ville et « Cœur du Bocage » ont réalisé pour 13 457 000 € de travaux, ce qui est voulu pour maintenir une activité pour les entreprises dans la crise actuelle.
Michel GOULEAU s'étonne de l'évolution des effectifs titulaires en 2008.
Pour Monsieur le Maire, cela est dû à une progression régulière avant 2008, et à une baisse depuis 2008 ; des informations complémentaires seront recherchées.
Pierre BUREAU souhaite connaître la différence entre prévisions et réalisations pour les compensations fiscales.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une prévision, mais que l'Etat ne verse que ce qu'il veut. Cela est d'autant plus à craindre avec la réforme de la TP. L'augmentation de la TP en 2008 et 2009 a été de 650 000 €. Les annuités d'emprunt cumulées pour le théâtre et la piscine seront entre 450 000 et 500 000 €, ainsi l'augmentation de la TP suffit à payer les annuités. Demain, si l'augmentation du produit TP n'est que 0.5 ou 1%, il y aura un problème pour investir, sauf à passer par des économies ou la fiscalité additionnelle à « Cœur du Bocage ». Notre chance est que nos gros travaux sont réalisés. Les collectivités qui ont peu investi risquent d'avoir de grosses difficultés. Monsieur le Maire s'élève contre ce système de compensations versées par l'Etat, contesté par l'ensemble des maires de France, certaines collectivités ayant bloqué leurs investissements dans l'attente de voir les résultats de la réforme. Une autre crainte est la diminution d'activités pour les entreprises, notamment les artisans.
Marie-Andrée RUAULT fait une déclaration en son nom et celui de Christophe BEALU dans laquelle elle rappelle qu'au delà de leur approbation régulière des investissements lors des Conseils Municipaux, ils n'ont pas participé à l'élaboration de ce budget et il ne leur est pas toujours facile d'en connaître tous les tenants et les aboutissants. Certains points semblent absents ou mal pris en compte et ils ne voient pas de politique globale d'aménagement du territoire du Grand Bressuire, pas de ligne pour l'aménagement d'une piste cyclable et pédestre rue de Riparfonds, quel est le programme sur plusieurs années de la réfection de la voirie, quid de l'aménagement du quartier de Valette et du boulevard Lescure. Pour eux, il n'y a pas que l'espace du spectacle vivant et le quartier de la gare à aménager. D'autre part, maintenant que la cuisine centrale est en place, ne devons-nous pas augmenter la qualité des matières premières utilisées et augmenter l'approvisionnement auprès des producteurs locaux afin de favoriser les circuits courts et améliorer encore la qualité des repas. Ce budget apparaît comme une série d'actions qui s'additionnent avec une difficile vision globale. Quelque soit l'endroit du territoire où habitent nos

citoyens, les moyens doivent être répartis de manière équitable. N'étant pas acteurs de ce budget, Marie-Andrée RUAULT et Christophe BEALU s'abstiendront lors du vote.
Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration. Il s'étonne de s'entendre dire qu'il n'a pas de vision d'ensemble du Grand Bressuire. Il rappelle que tout le Bureau Municipal y compris les maires délégués participent à l'élaboration du budget. En ce qui concerne les routes, il y a des programmes lourds d'aménagement (rue de Boismé par exemple) et 120 000 € ont été réservés pour la voirie sans affectation. Le quartier de Valette va largement bénéficier du réaménagement complet du stade de la République qui sera ouvert comme un jardin public, et des discussions ont lieu avec Habitat Nord Deux-Sèvres pour l'aménagement de l'impasse du Grand Champ. La programmation annuelle est réfléchie en amont avec par exemple des réunions publiques. Sur les équipements, il y a des choix politiques qui doivent tenir compte de nos capacités d'investissement, et cette année ceux-ci augmentent de 1 400 000 € et principalement en voirie.
Jean-Pierre DUFES rappelle que la Cuisine Centrale a toujours utilisé des produits de qualité, et la démarche d'associations des producteurs locaux est en marche, voire aller jusqu'à des repas bio.
Emmanuelle MENARD précise que le recours à des producteurs locaux est dépendante de la capacité de production de ceux-ci.
Monsieur le Maire soumet au vote : abstentions : 2 (Béalu, Ruault) ; vote contre
Monsieur le Maire présente ensuite les budgets annexes :
Le budget lotissements d'habitations, dont les investissements sont prévus pour 2 lotissements sur 3 dans les Communes Associées. Il s'équilibre à 640 000 € en investissement, et en fonctionnement à 1 314 600 €. **Adopté à l'unanimité.**
Le budget transports publics est en voie d'extinction, sachant que depuis le 1er janvier, ce budget est communautaire. **Adopté à l'unanimité**
Le budget pompes funèbres s'équilibre à 2 200 €. **Adopté à l'unanimité.**

Création d'Autorisations de programmes crédits de paiements

Dans le cadre du budget primitif 2010, il est proposé la création des autorisations de programmes et crédits de paiements suivants :

Libellé	Autorisation de programmes	Crédits de paiement		
		2010	2011	2012
Aménagement rue de la Grange	500 000 €	250 000 €	250 000 €	/
Restructuration urbaine (places centre-ville)	1 000 000 €	100 000 €	400 000 €	500 000 €
Construction de 2 terrains de sport synthétiques	900 000 €	450 000 €	450 000 €	/

Concernant les terrains synthétiques, Monsieur le Maire explique qu'une subvention de 100 000 € est possible mais que le terrain doit répondre aux normes. Une réflexion est en cours afin d'installer le terrain du Stade Métayer sur le terrain d'honneur (il y a cependant incompatibilité avec certaines disciplines d'athlétisme tels que le javelot et le marteau).
Monsieur le Maire explique qu'un terrain synthétique rend le jeu plus rapide.
Jean Pierre FAGNON indique que la prochaine Commission des Sports évoquera ce sujet. Il rappelle que ce type de terrain, déjà existant sur Cerizay, nécessite tout de même de l'entretien.

L'ouverture d'une autorisation de programmes permet le lancement des appels d'offres pour la totalité des travaux. Les crédits de paiement sont mobilisés sur plusieurs exercices en fonction de l'avancement des travaux. Il est à noter que le Conseil Municipal peut, à tout moment, modifier les montants tant de l'autorisation de programmes que des crédits de paiement.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

TRAVAUX et EQUIPEMENTS

Commune de Bressuire – Fournitures de Prestations de Services de Télécommunications

Robert BONIN explique que suite à un travail d'audit mené en fin d'année 2009, il est envisagé de lancer une procédure de marché public concernant la fourniture de prestations de services de télécommunications de l'ensemble des sites de la Commune de Bressuire, en vertu des articles 10 et 77 du Code des Marchés Publics. *Un cabinet spécialisé a accompagné la Collectivité à élaborer le cahier des charges.*

Il s'agira d'un marché fractionné à bons de commandes conclu avec un maximum global annuel de 77 000 € HT, composé des 3 lots suivants :

- Lot 1 : Téléphonie fixe – abonnements, fournitures de lignes téléphoniques
- Lot 2 : Téléphonie fixe – communications sortantes locales, nationales, internationales et fixes vers mobiles
- Lot 3 : Téléphonie mobile – abonnements, communications et options

En application de la loi du 17 février 2009 et dans la mesure où les conditions impératives de recours à cette procédure le permettent (*définition et étendue des besoins précisément arrêtées ainsi que connaissance du montant prévisionnel précis des travaux à engager*), une autorisation préalable d'engagement de la procédure de marchés publics de travaux ainsi que de la signature des marchés est sollicitée auprès de l'Assemblée délibérante.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure de marchés publics de prestations de services et à signer les marchés à bons de commandes au nom de la Commune pour un montant global annuel de 77 000 € HT avec les titulaires retenus, en vertu de la loi du 17 février 2009,

- Pour le lot n° 01 – Téléphonie fixe (abonnements et fournitures)
- Pour le lot n° 02 – Téléphonie fixe (communications)
- Pour le lot n°03 – Téléphonie mobile (abonnements, communications, options)

- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget**.**

Commune Associée de Noirterre – Dénominations et Numérotations de voies

Jean-François MOREAU explique que dans le but de mieux localiser les habitations de certains lieux-dits de Noirterre, le Bureau Municipal du 14 décembre 2009 a donné un avis favorable à la dénomination de la voie principale de certains de ces lieux-dits, à la précision de certains d'entre eux et à la numérotation des habitations.

Après la délibération du Conseil Municipal sur ces dénominations, les Services Techniques enverront un courrier aux personnes concernées pour leur indiquer leur nouvelle adresse, par exemple :

M. X
1 chemin du four
Lieu-dit « Le petit Puits »
Noirterre
79300 BRESSUIRE

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- de **DÉNOMMER** et **NUMÉROTER** la partie urbanisée du chemin rural dit de Gapéry (sachant qu'il existe déjà une numérotation « sauvage » :
  - *Chemin du Gapéry*

- de **DÉNOMMER** et **NUMÉROTER** la partie urbanisée du chemin rural dit de la Robinerie :
  - *Chemin de la Robinerie*

- de **NUMÉROTER** les habitations situées le long de la RD 938 ter, lieu-dit « les Paroisses », sachant que certaines de ces habitations utilisent actuellement par erreur le nom de lieu-dit « la Paloma » ou « les Arcades »

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Acquisition d'une emprise de terrain située rue du Péré appartenant à M. et Mme GAUTREAU Christophe

Guy MAINGRET explique que le point propre situé au bord des Jardins du Péré est implanté en partie sur la propriété de M. et Mme GAUTREAU.

Ces derniers sont prêts à céder le terrain nécessaire qui permettra de régulariser la situation.

La vente est prévue pour l'euro symbolique sachant que la Commune prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

CADASTRE: **Section AC n°371**
SUPERFICIE : **28 m²**
PRIX : **1 €**
NOTAIRE : Me GIRAUDET (frais à la charge de la Commune)

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Cession d'un terrain sis rue du Pont d'Ouit et Offre de Concours pour la réalisation d'équipements publics

Guy MAINGRET rappelle que depuis deux ans, la Commune a été sollicitée par plusieurs promoteurs pour aménager les terrains situés au carrefour du Pont d'Ouit et de la rue de la Vergnaie. *Ces terrains avaient été achetés pour la réalisation du cimetière paysager. Le cimetière n'occupe pas la totalité des espaces, il reste 2,3 ha .*
Une nouvelle zone tertiaire, en partie destinée au commerce, pourrait y être créée.

Il y a deux ans, une convention avait été conclue avec ODI afin de faire des propositions d'aménagement de la zone. Les projets présentés n'étaient pas satisfaisants. De nouveaux contacts ont donc été pris.
Les différentes candidatures ont été évaluées et il apparaît que la SA CHESSE offre les meilleures garanties en terme de conception et de commercialisation.

Il est donc proposé de lui céder lesdits terrains, la Commune conservant dans le cadre des conditions fixées dans la promesse de vente un droit de regard sur les aménagements proposés et sur les enseignes qui souhaitent s'y implanter.

Le prix de vente conforme à l'estimation du service du domaine est fixé à 93.000 €.

Parallèlement à ce projet, la Commune doit engager des travaux d'aménagement de la rue du Pont d'Ouit, à savoir :

- création d'un rond point,
- aménagement des trottoirs,
- extension des réseaux.

Une partie de ces travaux étant spécifiquement engagés pour la desserte de la nouvelle zone d'activités, il a été convenu avec la SA CHESSE que cette dernière participe à hauteur d'un montant de 140.000 € dans le cadre d'une offre de concours.

PARCELLE CEDEE: **Section BV n°102 et 101p**
SUPERFICIE : **23.500 m² environ**
PRIX : **93.000 € (3,96 € le m²)**
DOMAINE : **3,30 € le m²**
NOTAIRE : **Me GRANIER à la charge de l'acquéreur**

PARTICIPATION AUX TRAVAUX : 140.000 €

Monsieur le Maire précise que la redynamisation du quartier de Carrefour Market est achevé (nouvelles zones commerciales). Comme la Commune est souvent sollicitée, il reste deux possibilités d'implantation : le Petit Champion (galerie de commerces et de bureaux + un petit lotissement) et celle du Pont d'Ouit.
Il explique que ODI avait rempli la zone de grandes surfaces et cela ne correspondait pas aux activités attendues par la Commune sur cette zone. Il était souhaité une zone plus écologique, plus aérée qui mélangeait commerces et services.
Le giratoire permettra l'accès à la Maison de Quartier, au lotissement de Bellefeuille et à la nouvelle zone tertiaire.
Emmanuelle MENARD s'interroge sur nos moyens d'actions si la SA Chessé décide de faire autre chose.
Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à la Collectivité de délivrer les permis de construire.
Christophe BEALU demande si le droit de regard évoqué par Guy MAINGRET est stipulé dans la convention et demande si ce projet est judicieux étant donné que la nouvelle zone du carrefour Market n'est pas complète
Monsieur le Maire précise que les bâtiments face au Carrefour Market sont tous occupés. Celui qui est actuellement fermé l'est pour une raison judiciaire. Pour les nouveaux commerces, bd de l'Europe, l'investisseur loue trop cher, c'est pourquoi certains magasins sont encore vides.
Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que nous avons trois moyens de pression
- la CDAC
- l'autorisation des permis de construire
- l'intérêt pour la SA Chessé de s'entendre avec la Mairie.
Bruno COTHOUIS se demande si cette nouvelle zone ne va pas destabiliser la zone du Carrefour Market ?
Guy MAINGRET précise que la nouvelle zone devrait se décomposer comme suit :
- 1/3 commerces
- 2/3 tertiaire

Marie-Andrée RUAULT évoque la même difficulté avec le Centre-Ville.
Monsieur le Maire explique que la Collectivité a toujours marqué sa volonté de maintenir une forte activité en Centre-Ville. Elle sera très attentive à l'implantation sur la zone d'entreprises qui ont besoin de s'agrandir et d'autres entreprises dont le service n'existe déjà pas sur Bressuire. Concernant les services, il évoque la poste ou l'installation de cabinets d'architectes.
Marie-Andrée RUAULT s'inquiète également du problème de stationnement car les riverains du LECLERC ont déjà des difficultés pour accéder à leurs propres maisons. Des véhicules sont stationnés en permanence devant chez eux.
Monsieur le Maire estime qu'il n'y aura pas de problèmes spécifiques par rapport à cette zone qui

sera équipée de parkings pour la clientèle. Concernant le lotissement de Bellefeuille, il y a aujourd'hui des stationnements matérialisés. Le problème s'est un peu déplacé vers le cimetière paysager. Quand la Maison de Quartier sera utilisée, cela pourrait en revanche devenir problématique.
Concernant cette zone, il explique que ce terrain est très bien exposé et l'architecture proposée devra en tenir compte.

Monsieur le Maire explique qu'avec la réforme de la Taxe Professionnelle, la donne a changé. Les entreprises de production vont payer de moins en moins de TP alors que les entreprises commerciales vont en rapporter de plus en plus. Il est donc important d'implanter de nouveaux commerces si l'on souhaite de nouvelles recettes.
Guy MAINGRET souhaite rappeler la réflexion stratégique globale du commerce sur Bressuire. La Commune a travaillé depuis 7 ou 8 ans à rétablir le déséquilibre entre les deux zones commerciales.
Il faut reconnaître que contrairement à d'autres communes dont les centre-villes sont déserts, les commerces du Centre-Ville de Bressuire s'en sortent plutôt bien.
Tout est fait pour attirer en Centre-Ville les clients potentiels (aménagement des places du Centre-Ville).
Robert BONIN souhaite ajouter que la rénovation du marché couvert et l'implantation d'animations telle que la patinoire y contribuent également.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune Associée de Noirlieu : Commission Communale d'Aménagement Foncier en vue d'opérations de remembrement

Maguy DUBRAY explique qu'une opération d'aménagement a démarré en 2001 à la demande des agriculteurs. Des études ont été menés en 2002 et 2003 dont l'objectif était de réaliser un état des lieux des agriculteurs et des propriétaires. L'opération a pour but de mettre en valeur et d'améliorer les conditions des exploitations agricoles, contribuer à l'aménagement du territoire communal tout en veillant à l'intérêt collectif, au respect des milieux naturels, du patrimoine rural et des paysages.
Cette opération d'aménagement foncier s'est arrêtée en 2007 en raison d'un changement de compétence (DDA vers le CG79). En 2009, à la demande des agriculteurs, le dossier a été relancé.
Il s'agit à présent de décider de sa poursuite et du périmètre concerné.
Dans le cadre de la création de la Commission Communale d'Aménagement Foncier et au vu de l'article L.121-3 du Code Rural, il appartient au Conseil Municipal de désigner le Maire et un conseiller municipal, ainsi que deux conseillers municipaux suppléants et d'élire trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la Commune ainsi que deux propriétaires suppléants.

L'avis à candidature a été affiché en Mairie, au Service Urbanisme et à la Mairie annexe de Noirlieu et publié dans un journal départemental le 24/12/2009 (Courrier de l'Ouest).

Résultat du vote :
Elus :
- *Le Maire qui se fera représenté par Maguy DUBRAY*
- *Conseiller municipal : Guy MAINGRET*
- *1er suppléant : Jacques BROCHARD*
- *2nd suppléant : Erik BERNARD*

Propriétaires Fonciers :
- *Titulaire 1 : Xavier GOBIN - Le Patis*
- *Titulaire 2 : Charles FOUILLET - Bréchoux*
- *Titulaire 3 : Jacques MOUSSET – Rue de la Brétignollerie*
- *Suppléant 1 : Gérard PUAUD – La Davière*
- *Suppléant 2 : Bernard SACHOT - Beauvais*

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Extension d'un élevage de poules pondeuses par l'EARL Le Colombier situé au lieu-dit « Le Colombier »

Par arrêté du 24 novembre 2009, Madame la Préfète des Deux-Sèvres a prescrit une enquête publique relative à l'extension de l'élevage de poules pondeuses exploité par L'EARL LE COLOMBIER au lieudit « Le Colombier » dans le quartier de St Porchaire *(augmentation de la production de 150 000 places soit après restructuration 261 720 animaux).*

Le Conseil Municipal de BRESSUIRE est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal avait déjà étudié ce dossier mais il avait été convenu que l'on attendrait la fin de l'enquête publique afin de tenir compte d'observations éventuelles.
Guy MAINGRET précise les tenants et aboutissants du dossier. Ce projet consiste en un investissement de :
- 3258 m² pour la construction d'un nouveau poulailler,
- d'une autre surface pour l'emballage et un quai,
- d'une surface de stockage de fientes de 1632 m²,
ce qui représente un total de 5 572 m².
Pourquoi ce projet ? Ce jeune agriculteur est contraint de mettre aux normes son exploitation afin d'améliorer le « bien être animal ».
La mise aux normes va diminuer le nombre de poules à 100 000 dans son poulailler existant. Il doit donc faire un nouveau bâtiment et investir au minimum 1 300 000 € pour garder ses 150 000 places. Le projet consiste à agrandir davantage pour pouvoir rentabiliser son exploitation. Cela porte le projet à 4 600 000 € et à 261 720 poules.
Cet élevage est contraint aux nouvelles normes du « bien être animal » mais Guy MAINGRET explique que demain beaucoup d'autres agriculteurs se retrouveront dans la même situation.
Il rappelle cependant que le Conseil Municipal n'a qu'une voix consultative et que la décision finale revient au Préfet.

Monsieur le Maire propose de décomposer le débat en deux parties :
- *le projet d'extension*
- *le transport.*

L'enquête publique est transversale et nous demande un avis sur l'extension, le transport n'est qu'une conséquence.

LE PROJET D'EXTENSION

Jean-Pierre DUFES indique que les élus de Terves ont abordé ce sujet et émettent un avis favorable car :
- Suite à la présentation de Guy MAINGRET, ils s'accordent sur le bien fondé de cette réalisation
- Cette exploitation est antérieure aux habitations des riverains, ils se sont donc installés en connaissance de cause.
- Le transport est une nuisance mais elle est commune à tous, on constate des trafics de véhicules partout sur le territoire . Ce n'est pas une raison de s'abstenir.
En revanche, concernant les fientes, Jean-Pierre DUFES souhaiterait que la collectivité réfléchisse à d'autres solutions.

Pascale LEFEVRE s'accorde sur certains points évoqués, elle souhaite cependant se faire le porte parole des habitants de Saint Porchaire et trouve dommage que l'on n'attende pas les conclusions du commissaire enquêteur. Elle souhaite que nous soyons vigilants quant au Code de l'Environnement et se dit inquiète sur ce sujet. Elle estime ne pas avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir se prononcer sur les conséquences sanitaires pour la population locale.

Christian GIRET rappelle que l'urbanisation a toujours posé problème. De nombreux lotissements sont venus s'implanter en toute proximité de zones industrielles et cela peut poser quelques problèmes. Il émet un avis favorable et explique que le transport ne devrait augmenter le trafic que d'un camion par jour.
Il se demande si la population qui consomme de la viande d'Argentine réfléchit, aux problèmes environnementaux. Il s'agit dans le cas de ce projet d'une production locale qu'il faut favoriser.

Emmanuelle MENARD demande si l'on a eu accès aux observations faites dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur le Maire explique que la Collectivité émettra un avis parmi d'autres. Notre avis est important mais pas déterminant. Chaque citoyen peut, à titre individuel aller inscrire des observations sur le registre d'enquête.
Le rôle de la collectivité est de donner un avis en toute objectivité et en connaissance de cause (volet environnement, transport, économie). Les observations déjà réalisées ne doivent pas nous influencer.

Michel CHARRIER explique qu'il n'est pas favorable à l'industrialisation de l'agriculture mais dans ce cas précis l'agriculteur n'a pas d'autre choix, il doit augmenter sa production au risque sinon d'être condamné à stopper son activité. Si on veut favoriser la production française, il faut l'aider.

Pascale LEFEVRE indique que l'on discute de l'intérêt économique mais quid de l'aspect sanitaire pour les riverains.

Monsieur le Maire explique que les agriculteurs sont dans l'obligation d'étendre leurs productions car les normes européennes ne permettent pas aux exploitations d'être rentables.
Michel GOULEAU demande si un nouvel agriculteur qui s'installe, est obligé de faire aussi grand.
Michel CHARRIER explique que les exploitants ne sont pas obligés de choisir ce type d'agriculture, ils peuvent décider de mettre les poules en plein air.
Guy MAINGRET précise que les mises aux normes de 2012 sont très importantes et qu'elles ne permettront pas à tous les agriculteurs de s'adapter en réalisant de nouveaux investissements. Certains devront arrêter leur activité.
Il évoque une remarque faite sur ce projet qui préconisait, plutôt que d'avoir 261 000 poules sur une seule exploitation, d'avoir 10 exploitations de 26 000 poules en plein air. Pour cela (selon un rapport de l'ADEME) il faudrait 104 ha de parcours. Les conséquences sur l'environnement seraient finalement moins bonnes au niveau sanitaire que dans le cas présent . Par ailleurs, les animaux sauvages tels que les rongeurs, très attirés par les élevages en plein air et qui contribuent aux développement des épidémies n'auront pas accès aux bâtiments. Les fientes dans un élevage en plein air reste humide et cela n'est pas sans conséquence pour la pollution des sols et des eaux. En terme sanitaire, cet élevage est donc plus saine qu'une exploitation en plein air.

Monsieur le Maire confirme les propos de Guy MAINGRET et indique que les ruisseaux à proximité d'une exploitation en plein air sur Breuil Chaussée sont pollués.
Michel CHARRIER explique que toutes les fientes sont séchées sur place.
Pascale LEFEVRE interroge l'Assemblée sur le degré sonore des ventilateurs.

Monsieur le Maire explique que la multiplication des ventilateurs n'amplifient pas d'autant le degré sonore.
Maguy DUBRAY aborde les problèmes d'odeur et souhaite connaître l'orientation des vents dominants.
Guy MAINGRET estime que compte tenu de l'orientation, il ne devrait pas y avoir de problème olfactif en direction des riverains.
Il explique également que les fientes de volailles sont souvent considérées comme polluantes. Dans ce projet, les fientes sont séchées et traitées. Plus on réduit leur taux d'humidité et plus on

réduit les odeurs. Le taux d'humidité est abaissé à 20 %. Les fientes passent ensuite dans un tunnel, ne fermentent plus et sont ensuite vendues dans les zones de plaine. Il n'y aura donc pas, selon lui, de concentration de fientes car les zones d'épandages sont très vastes. Il s'agit d'un principe identique à celui utilisé dans la station d'épuration de Rhéas.
Jacqueline PILLOT s'inquiète de la répercussion de ce projet sur la valeur des propriétés des riverains.
Guy MAINGRET explique que la voie empruntée par les camions est étroite et qu'une partie de cette voirie est privée. Cependant, nous avons pris une délibération afin qu'elle passe dans le domaine public. Les riverains ont obtenu une servitude pour sortir. Concernant la valeur des maisons cela ne devrait pas avoir de conséquences particulières.
Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à peu, un transporteur était installé un peu plus haut sur la voie et que cela entrainait un trafic des camions bien plus important que celui prévu dans ce projet.

Pascale LEFEVRE demande si l'on peut connaître les horaires de passage des camions.
Guy MAINGRET indique que les horaires sont précisés dans le dossier. Il passera 3 camions par 24 h en moyenne, (947 camions à l'année) plutôt dans la journée.

Yannick CHARRIER demande si les fientes sont aujourd'hui séchées et si les riverains ont déjà constaté des odeurs .
Monsieur le Maire répond que nous n'avons jamais eu de remarques du voisinage de ce type. La mise aux normes laisse présager que les nuisances et risques vont plutôt diminuer. La mise aux normes doit améliorer la situation et non l'inverse.
Jean-François Moreau indique qu'il y aura une diminution du nombre d'animaux au m² sur le bâtiment le plus proche et donc sûrement moins d'odeurs.
Il explique que l'élevage de canard en plein air sur Noirterre est un désastre pour les ruisseaux. Par ailleurs, il rappelle que tout le monde ne peut pas s'offrir des oeufs d'élevage en plein air.
Pierre BUREAU indique que l'on souhaite tous manger des produits de qualité mais on n'en a pas tous les moyens.
Jean-Francois MOREAU estime que les œufs d'un poulailler hors sol peuvent être de bonne qualité mais quand on achète des oeufs bio, on subventionne une certaine agriculture.
Jean-Pierre DUFES souhaiterait que l'on étudie les traitements de ces déchets, on parle de méthanisation, il y a d'autres solutions. C'est à réfléchir car il existe des solutions efficaces.
Erik BERNARD répond que ce ne sont pas des déchets mais des amendements à base de chaux extrêmement riches. L'étude a déjà été faite. On trouve toujours des opposants à tout mais on a besoin de développement. Il faut trouver un équilibre entre écologie, social et économie. Les élevages évoluent mais il ne faut pas que que ce soit au détriment ni du social ni de l'économie. Il faut parfois au nom de l'intérêt collectif accepter quelques nuisances.

Monsieur le Maire rappelle que notre rôle aujourd'hui est de donner un avis et non de réfléchir aux solutions possibles de traitements des déchets.
Christophe BEALU explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le porteur de projet qui veut améliorer son activité, il a déposé un dossier conforme aux normes en vigueur. Cependant il s'agit d'un projet agro-industriel qui n'a rien à voir avec les élevages classiques que l'on trouve dans le Bocage. On peut s'interroger sur le développement et la durabilité d'un tel élevage. Notre inquiétude principal est l'accessibilité car il est aux portes de la ville. Cela ne sera pas sans conséquence pour les riverains et cela va endommager la voirie. Au nom du principe de précaution, il demande à ce que l'Assemblée vote contre ce projet.

Monsieur le Maire estime qu'au vu des considérations faites (mise aux normes, amélioration de la situation sanitaire et passage d'un seul camion supplémentaire), il ne voit pas pourquoi la Collectivité s'opposerait au projet. Les riverains ont construit en toute connaissance de cause sur un chemin rural menant exclusivement à la ferme. Par ailleurs, l'entreprise de transport apportait davantage de trafic.
En revanche la question se pose de la possibilité de modifier l'accessibilité du site. On pourrait étudier la jonction entre le chemin rural existant n°73 et les nouveaux bâtiments en cas de

problèmes liés au transport.

Jean-Paul BOURREAU explique que d'expérience personnelle, un agrandissement n'est pas toujours néfaste (problème de ventilations du LECLERC) et estime que les riverains n'étaient pas obligés de s'installer là.
Pascale LEFEVRE indique que de nombreux habitants sont mécontents mais qu'ils n'osent pas le faire savoir.

Emmanuelle MENARD souhaiterait qu'au principe de précaution, on préfère le principe d'encouragement à entreprendre.

Guy MAINGRET approuve cette remarque et ajoute que ce projet va permettre à quatre jeunes de travailler. Il a envie de les encourager plutôt que de les décourager.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes soumis à de plus en plus de contraintes mais peut-on reprocher aux agriculteurs de se mettre aux normes.
Dans ce projet, les conditions de salubrité sont remplies. Il propose cependant de travailler à l'avenir sur une autre sortie.
Christophe BEALU estime que la piste d'une autre voie de sortie est intéressante à creuser. Il regrette qu'elle n'ait pas été intégrée au projet actuel. Il indique que si le projet évoluait dans ce sens, il aurait pu voter favorablement car il ne remet pas en cause l'extension en tant que telle.

CONSIDERANT que pour financer l'obligation de mise aux normes de son exploitation, l'agriculteur n'a pas d'autre choix que d'agrandir son élevage.

CONSIDERANT que l'extension a pour but d'améliorer la situation sanitaire général de l'exploitation.

CONSIDERANT que la contrainte liée aux transports n'augmente que d'un camion par jour le trafic sur cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET SELON LES RESULTATS DU VOTE SUIVANT :
. 33 votants
- . 29 pour
- . 2 abstentions (Mme LEFEVRE, Mme PILLOT)
- . 2 contre (Mme RUAULT, M. BEALU)

EMET UN AVIS FAVORABLE sur cette demande d'autorisation

SOUHAITE que soit étudiée la création d'une nouvelle voie d'accès au site du colombier à partir de la voie communale n° 73 de St Porchaire à St Sauveur.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'occupation des locaux de cours du conservatoire de musique

Marie JARRY indique que depuis 15 ans, les communes du Bocage se sont regroupées pour qu'une Ecole de Musique fonctionne et rayonne sur l'ensemble du territoire. Pour assurer ses missions, le conservatoire de musique a besoin de disposer de salles de cours, de salles de répétition et de salles de diffusion. Une convention d'occupation avait été signée en 1993 lors de la création de l'Ecole de Musique.
Il est proposé de renouveler cette convention qui fixe la mise à disposition des locaux de cours à

titre gracieux, charges et chauffage inclus.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de neuf ans.

Convention d'occupation de salles de spectacles pour la programmation du conservatoire de musique

Marie JARRY précise que le Conservatoire de Musique, au delà de ses missions d'enseignement artistique a pour vocation d'animer l'ensemble du territoire par la mise en œuvre d'une offre de diffusion culturelle. Ne disposant pas de lieu de diffusion adapté, le Conservatoire de Musique doit s'appuyer sur les ressources locales de ses partenaires.
Pour ce faire, la Commune met gracieusement à disposition du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais, pour ses manifestations, les locaux indiqués ci dessous :
- Salle du Théâtre
- Salles polyvalentes de la Commune de Bressuire
- Autres salles de la Commune de Bressuire.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de neuf ans.

PERSONNEL COMMUNAL

Convention de mise à disposition de personnel communal du Centre Communal d'Action Sociale pour le compte de la Commune de Bressuire

Dans le cadre de la procédure de reclassement professionnel d'un agent du CCAS (service de Portage de Repas) au Centre Technique Municipal (Atelier Magasin) et en attente de la régularisation du dossier (avis comité médical, avis CAP), il est proposé afin de rembourser le salaire et charges de l'agent au CCAS, une convention de mise à disposition temporaire de 3 mois du 1er janvier au 31 mars 2010.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet 27h/semaine

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à un **reclassement professionnel d'un agent du CCAS affecté au service du portage de repas à domicile sur le poste vacant suite au départ à la retraite de l'agent affecté au Magasin du CTM** (Adjoint Administratif principal de 2ème classe).

Le détachement ne pouvant s'effectuer sur le grade d'avancement, il est demandé au Conseil municipal l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe (grade d'accès sans concours) à temps incomplet 27h /semaine.

INCIDENCE FINANCIÈRE : - 14.257 €/AN

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Indemnisation des stagiaires – Durée de stage supérieures à 2 mois

La réglementation de l'accueil des stagiaires a été modifiée et prévoit une gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois.

Cette gratification n'est en aucun cas une rémunération et ne doit pas excéder 12,5% du plafond de la sécurité sociale (soit 357 €).

La mise en place de cette gratification impose une délibération préalable de l'Assemblée.

La gratification n'est pas obligatoire pour les collectivités locales mais fortement « recommandée ».

Il est proposé **le dispositif joint en annexe** prenant en compte le niveau de diplôme, la durée du stage et le besoin du service.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

DIVERS

Services des Sports : Tarifs PASS'SPORTS LOISIRS Février et Avril 2010 – Validation des Tarifs

Jean-Pierre FAGNON explique qu'il convient d'appliquer les nouveaux tarifs pour les Pass'Sports Loisirs proposés par le Service Municipal des Sports.
Des animations seront proposées pendant les vacances de Février 2010 : du 8 au 12 février et pendant les vacances de Pâques 2010 : du 6 au 9 avril (le lundi 5 étant férié). Les inscriptions sont ouvertes.
Il propose les tarifs ci-dessous :

TARIFS POUR UNE SEMAINE DE PASS SPORTS LOISIRS FEVRIER ET AVRIL 2010		
	Tarif de la semaine	**Prestations de service CAF versées à la Ville**
Allocations CAF Régime Général	**23,00 €**	**18,00 €**
MSA / Autres	**41,00 €**	**0,00 €**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal est prévu le 25 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Emmanuelle MENARD Jean-Michel BERNIER